DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE COMMUNE DE BOUTIGNY	CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025 À 20h00

COMPTE-RENDU

****

Le conseil municipal, légalement convoqué le lundi 24 mars 2025 à 20h00, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

Présents : MM AUBART, BONNERAVE, JORDAN, LABRANQUE, LELOUP, MAHÉ, MENOT, PIEDELOUP, PLACENT, ROSSIGNOL et MMES LANDA, MASCHI-VASSILIERE et PAULTRE de LAMOTTE.

Absente excusée : Mme PETIT

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance par l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil : M. BONNERAVE est désigné pour remplir cette fonction.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération pour valider la convention avec la DGFIP. C'est accepté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Marc ROBIN donne une synthèse de la réunion avec Sébastien BONTE, Conseiller aux décideurs locaux, du Service de Gestion Comptable de Meaux.

Point sur l'analyse financière :

En fonctionnement on constate :

- Une baisse de recettes entre 2024 et 2023 de 3,7% mais une hausse de 6,4% sur 5 ans.
- Une baisse de charges entre 2024 et 2023 de 0,3% et une hausse de 10 ,8% sur 5 ans.

La ressource fiscale est inférieure à la moyenne départementale dans la catégorie des communes de moins de 2000 habitants : 482€/hab pour 593€/ hab. Elle représente 74 % du total des ressources pour 60% au département.
Les produits de fonctionnement représentent 650€/hab à Boutigny pour 984€/hab au département.

- Le total des charges de la commune est inférieur à la moyenne départementale. 682€/hab pour 787€ pour le département.

Les principales charges sont les charges de gestion courante 47% devant les frais de personnel 29% et 21% pour les charges générales.

Au niveau du département les charges de personnel représentent 41% et les charges de gestion courante 20 %.

Les charges de personnel sont maitrisées, les charges financières diminuent régulièrement depuis 5 ans, les contingents et participations obligatoires augmentent très fortement + 53,9 % soit 69k€ sur 5 ans soit 242€/hab pour 72€/hab pour le département. (Certainement dû à 3 éléments , 2 postes de cantine, intégration de la garderie et les charges d'énergie au réel).

- La capacité d'autofinancement :

La CAF brute a fluctué depuis mais se trouve à un niveau faible depuis 2022, même s'il est positive. (12€/ha à Boutigny pour 184€ au département).
La CAF nette est négative car elle subit le remboursement en capital des emprunts 208 k€ en 5 ans.

En Investissement on constate :

Les dépenses d'équipement est forte 556€/hab en 2024 pour 392€ au département, 389€ à la région et 354€ au niveau national.

Les recettes sont composées essentiellement de subvention 121€/hab à Boutigny pour 119€ au département, 124€ à la région et 110€ au niveau national.

Un emprunt a été contracté sur 5 ans : 250 k€

Les dotations sont inférieures à la moyenne du département.

Fond de roulement :

A un niveau fortement élevé jusqu'en 2020, le FDR s'est dégradé depuis 2023 et représente aujourd'hui 100,63 jours soit 3,3 mois de charges réelles (371 jours en fin 2023).
Il convient de souligner que la commune n'a pas utilisé de ligne de trésorerie, le délai de règlement des factures est de 11,78 jours pour un délai global de paiement de 14,75.

Endettement

Le taux d'endettement est de 0,75 année en recette réelle de fonctionnement, pour un seuil d'alerte 1,14. Il est en amélioration 0,96 en 2022 et 0,85 en 2023.

La capacité de désendettement est élevée 41 années de CAF brute. Il peut varier assez facilement. Si la DGFIP ne nous avait pas demandé de mettre le don de l'amicale (10 k€) en recette d'investissement la capacité aurait été deux fois plus faible.

CONSTAT GENERAL

La situation financière de la commune de Boutigny au 31/12/2024, suit la tendance constatée en 2023 et reste fragilisée.

POINTS FORTS :

- Le montant du produit des ressources fiscales avec des marges de manœuvre élevées.
- Autofinancement à nouveau positif.
- Charges de personnel contenues.
- Politique d'investissement continue.

POINTS FAIBLES :

- Le montant des recettes domaniales - le montant des recettes fiscales
- Impact du produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Ce sont les DMTO qui représentent les taxes que les collectivités locales et que l'Etat imposent lors de la vente d'un bien immobilier quel qu'il soit. Ils font partie intégrante des fameux frais de notaire dont doit s'acquitter tout acheteur au moment de la transaction.

- Autofinancement insuffisant et à reconstituer.
- Fonds de roulement insuffisant et à reconstituer.
- Fonds de roulement insuffisant et à reconstituer.
- Poids élevé des contributions obligatoires.

Arrivée de M. MAHE à 20h37

ORDRE DU JOUR

****

1) **ETUDE ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024 :

Recettes : 553 544.41 €
Dépenses : 543 549.02 €
Excédent : 9 995.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2024 :

Recettes : 130 296.23 €
Dépenses : 538 489.68 €
Déficit : 408 193.45 €

Délibération votée à l'unanimité

2) **AFFECTATION DU RESULTAT**

A) FONCTIONNEMENT :

- Résultat de clôture 2023 : 308 542.84 €
- Résultat de l'exercice 2024 : 9 995.39 €
- Affectation du résultat 2024 : 318 538.23 €

B) INVESTISSEMENT

- Résultat de clôture 2023 : 237 078.01 €
- Résultat de l'exercice 2024 - 408 193.45 €
- Solde restes à réaliser : 149 742.14 €
- Affectation du résultat 2024 : -21 373.30 €

Le conseil municipal, décide d'affecter le résultat comme suit :

- En fonctionnement :
  A l'article 002 en recettes : 297 164.93 €
- En investissement :
- A l'article 001 en dépenses : 171 115.44 €
- A l'article 1068 en recettes : 21 373.30 €

Délibération votée à l'unanimité

3) VOTE DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Compte- tenu de l'échange avec le Service de Gestion Comptable de Meaux, Monsieur le Maire questionne le conseil municipal pour une éventuelle augmentation de la taxe foncière (34,77%) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (10,30%). Après une longue discussion les membres du conseil municipal rappelle l'engagement de début de mandat de ne pas augmenter les taxes.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2025 comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 31.77 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 39.66 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.53 %

Délibération votée à l'unanimité

4) ETUDE ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025 : 891 004.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 : 983 795.00

Claude BONNERAVE présente le budget primitif 2025 par chapitre et par article avec un rapprochement comparatif des réalisations 2024.

- En dépenses de fonctionnement les réalisations 2024 seront repris en proposition 2025 avec une légère baisse.
- Le virement de section à section s'élève à 383 164 €.
- En recettes de fonctionnement une augmentation du chapitre 731 (impositions directes) de 1.7 % selon état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition de l'état n° 1259
- En dépenses d'investissement la principale dépense correspond aux travaux de réhabilitation de la mairie ainsi que le solde de la 1ère tranche de la voirie place de l'église.
- En recettes d'investissement, les principales recettes sont le FCTVA et les versements des subventions de l'Etat et du Contrat rural suite aux travaux mairie.

Les questions suivantes ont été posées ont été listés avant de passer au vote :

- Sur le fonctionnement : le carburants, vêtements de travail à 0 pour les employés communaux ; le montant de la voirie un peu léger.
- En investissement sur la mairie : rien n'est prévu concernant l'aménagement des bureaux comme pour la cuisine et autres.

Claude BONNERAVE a répondu qu'il s'agissait de prévisions budgétaires et que celles-ci pouvaient évoluer au cours du deuxième semestre en fonction des réalisations. Par ailleurs il a précisé que le dépassement de crédits budgétaires est fait au chapitre et non à l'article.

Délibération votée à l'unanimité

5) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSAD

L'Association de Services et Soins à Domicile de Trilport et ses environs sollicite la commune de Boutigny pour le versement d'une subvention 1 978.80 €.

Délibération votée à l'unanimité

6) AUTORISATION DE PARTENARIAT AVEC LA DGFIP

Il s'agit d'un partenariat avec les services de la DGFIP relatif à la vérification sélective des locaux pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales.

Délibération votée avec 11 voix pour et 3 abstentions de Mmes MASCHI, PAULTRE de LAMOTTE et M. PIEDELOUP.

INFORMATIONS DIVERSES

Présentation d'une demande de subventions envoyée par les pompiers de Trilport, pas de suite donnée par le conseil municipal pour cette année.

Une réunion a eu lieu sur le site de l'arrêt de bus de Prévillers avec des représentants du Département, d'Ile-de-France Mobilités et des compagnies de cars. Une solution pour sécuriser devrait être mise en place pour la rentrée de septembre. Des travaux plus importants pourraient être réalisés par la suite.

IDF Mobilités recherche les sites avec des situations dangereuses (manœuvres dangereuses). Des solutions devront être apportées pour améliorer la sécurité afin de maintenir tous les points d'arrêts, notamment sur Magny-Saint-Loup.

TOUR DE TABLE

Jean-Michel LABRANQUE

MJC :

- La MJC organise une sortie à la Cité des Sciences porte de la Villette et 10 places sont réservées à la commune de Boutigny pour tout âge.
- Sondage MJC pour des activités, 89 réponses à ce jour. Les demandes les plus importantes sont : Art Plastique 12 personnes, Couture 8, Anglais de 7 ans à adulte 44 et atelier photo 8.
- Street Art du 14 au 16 mars cela a été une belle réussite et les parents comme les enfants en redemande.
- Académie Junior : Inscriptions à partir du 31 mars avec une augmentation de 20€ la semaine sera de 80€ au lieu de 60€.

OCTOBRE ROSE

La journée sera le 05 octobre 2025 en quo-animation avec le Golf de Boutigny. Mardi 25 une première réunion d'organisation est organisée.

EOM

- **Décalage de la collecte de tri du jeudi 01 mai 2025 au 02 mai 2025.**
- Un courrier concernant les récupérateurs de verre a été adressé aux Maires.
- Une nouvelle application pour les usagers concernant la collecte du tri va être mise en place à partir de juin.
- **Attention, concernant la collecte du lundi et jeudi les sacs déposés par les habitants au sol risquent de ne plus être prélevés. Ils doivent être obligatoirement dans des poubelles.**
- Distribution des sacs de déchets verts samedi 29 mars avec la présence de Transdev et Wimoov.

Nicolas JORDAN

Nicolas Jordan a assisté au conseil syndical du collège de Nanteuil-les-Meaux. La participation des communes pour 2025 s'élève à 153 177 € pour 703 élèves. Le coût par élève est de 166,332 €. Boutigny a 32 élèves scolarisés au collège ce qui représente un coût de 5 323 € pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h15.

Le Maire,
Marc ROBIN

Le Secrétaire de séance,
Claude BONNERAVE